



SAINTE-AGNÈS

Frais chargés aux parents

Année 2024-2025

La loi stipule que les manuels et le matériel didactique requis pour l'enseignement sont gratuits.

Au début de chaque année scolaire, un montant d'argent vous est demandé afin de couvrir le coût du matériel périssable (cahiers d'exercices, agenda, etc.) (Art. 7 LIP) dans lequel votre enfant « écrit, dessine ou découpe ». Remarquez que le matériel périssable n'est pas la même chose que la liste du matériel scolaire (crayons, règles et autres).

	Précolaire	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année
Agenda (<i>taxes incluses</i>)	11 \$	10 \$	10 \$	10 \$	10 \$	10 \$	10 \$
Cahiers d'exercices (<i>taxes incluses</i>)		45,25 \$	19,50 \$	50\$	50\$	60\$	60\$
Photocopie et impression pour situations d'apprentissages et exercices	29 \$	6.75 \$	25.50 \$	9 \$	9 \$	5 \$	5\$
Français							
Mathématique							
Sciences							
Éthique et Univers social							
Projets particuliers							
Anglais (photocopies)		1 \$	2 \$	4 \$	4 \$	4\$	4\$
Éducation physique et musique (photocopies)		1\$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$
TOTAL :	40 \$	64 \$	58 \$	74\$	74 \$	80 \$	80\$

Approuvé au conseil d'établissement le : 11 juin 2024

Les montants non utilisés pour l'achat des cahiers d'exercices en début d'année scolaire seront utilisés pour les photocopies.